



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**GROUPE REGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN OEUVRE
QUATORZIEME REUNION (APIRG/14)
(Yaoundé, Cameroun, 23-27 juin 2003)**

Point 6 de l'ordre du jour: Facteurs humains et planification des ressources humaines

Planification de la formation au plan régional

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE

La présente note traite des progrès réalisés à ce jour en matière de planification des ressources humaines et au titre de la tâche des besoins en formation (Tâche de la Commission de navigation aérienne PEL-9601). S'agissant de cette tâche, la note décrit un projet spécial de mise en oeuvre approuvé par le Conseil de l'OACI portant sur l'organisation d'un séminaire de planification des ressources humaines pour la Région Afrique Orientale et Australe au cours du 4ème trimestre de 2003. Cette note énonce également la proposition d'amorcer un processus de planification de la formation à l'échelon régional par l'entremise d'un organe auxiliaire du Groupe Régional AFI de planification et de mise en oeuvre (APIRG).

1. INTRODUCTION

1.1 Aux termes de la Recommandation 9/6 de la Réunion régionale restreinte de navigation (COM/MET/RAC) pour le Moyen-Orient (Le Caire 7-17 janvier 1996), il a été demandé que l'OACI élabore une composante formation et perfectionnement des ressources humaines pour tous les plans régionaux de navigation aérienne avec le concours des Groupes régionaux de planification et de mise en oeuvre, selon le cas. C'est ainsi que la Commission de navigation aérienne a institué une nouvelle tâche pour s'atteler à cette question. Cette tâche dénommée « Besoins en matière de formation et de planification des ressources humaines à l'échelon régional » (Tâche ANC PEL-9601) est destinée à créer un cadre commun qui faciliterait la planification de la formation des ressources humaines pour toutes les Régions de l'OACI.

1.2 L'objectif de la Tâche ANC PEL-9601 est d'élaborer un modèle pour la planification et la formation des ressources humaines devant servir à l'échelon régional ainsi que les éléments indicatifs s'y rattachant; d'analyser les changements intervenus dans le profil des emplois dans l'aviation à la suite des nouveaux systèmes et des besoins qui en découlent en matière de planification et de formation des ressources humaines; et l'évaluer si une partie ou l'intégralité du rendement du processus de planification de la formation et des ressources humaines au plan régional devrait être incorporée aux plans régionaux de navigation aérienne.

2. PROGRES REALISES A CE JOUR

2.1 Manuel de planification des Ressources humaines

2.1.1 L'un des principaux objectifs de la tâche sera l'élaboration d'un Manuel de planification des Ressources humaines. Ce Manuel vise à renforcer les capacités des Etats en la matière. Le Manuel porte sur la planification des ressources humaines au plan tactique et stratégique ainsi que sur une procédure destinée à convertir les plans des ressources humaines en plans de formation à long terme et en échéanciers de formation à court terme. La démarche préconisée dans le Manuel est valable pour tous les emplois visant à mettre en oeuvre les installations et services énoncés dans le Plan régional de navigation aérienne. L'ébauche de ce Manuel a été achevée cette année en voici les principaux chapitres :

- Chapitre 1^{er} - Introduction à la Planification des Ressources humaines
- Chapitre 2 - Besoins opérationnels et de planification des Ressources humaines
- Chapitre 3 - Dotation en Ressources humaines
- Chapitre 4 - Etablissement de listes de services
- Chapitre 5 - Planification de Ressources humaines à long terme
- Chapitre 6 - Prévisions de la formation à long terme
- Chapitre 7 - Planification de la formation
- Chapitre 8 - Etudes de cas

2.1.2 Le Manuel de la planification de ressources humaines est un élément clé dans la stratégie globale de la Tâche ANC n° PEL-9601. Pour s'assurer que le Manuel répond pleinement aux besoins des Etats et des prestataires des services de navigation aérienne et qu'il est utilisé de façon conviviale, il importe d'expérimenter ledit Manuel. Cette expérimentation se fera directement avec les Etats et les prestataires de services de navigation aérienne lors des séminaires régionaux de planification de ressources humaines prévus pour le deuxième et le quatrième trimestres de 2003. Le premier séminaire se tiendra dans la Région Amérique du Sud (SAM) et le deuxième séminaire, dans la région Afrique Orientale et Australe. Une fois que le Manuel sera approuvé, le Secrétariat envisage d'organiser de façon régulière des séminaires de planification des ressources humaines, destinés à aider les Etats à élaborer et à mettre en oeuvre leurs plans de formation et de dotation en personnel.

2.2 Processus de planification de la formation à l'échelon régional

2.2.1 Pour s'assurer que les Etats disposent d'un personnel qualifié pour la mise en oeuvre des Plans régionaux de navigation aérienne, il importe que la formation requise soit disponible, accessible et à la portée de tous au niveau des Régions de l'OACI. L'OACI a lancé une initiative destinée à intégrer la planification stratégique de la formation au processus de planification de la navigation aérienne régional en tant que partie de la Tâche PEL-9601. L'objectif est de s'assurer que les capacités de perfectionnement des ressources humaines au niveau des Régions de l'OACI sont compatibles avec les plans de mise en oeuvre des installations et services.

2.2.2 Pour bien planifier les capacités de formation requises pour une région, une approche quantitative sera utilisée dans laquelle seraient considérés les besoins en formation de l'ensemble des Etats. Ainsi, l'efficacité d'un plan de formation régional sera fonction de l'exactitude avec laquelle les Etats d'une Région pourrait extrapoler leurs besoins en ressources humaines. A ce sujet, le Manuel de planification des Ressources humaines (Cf. par. 2.1) jouera un rôle clé dans la planification de la formation au niveau régional. Il importe également d'obtenir des données pertinentes des Etats d'une Région sur leurs capacités en matière de formation.

2.2.3 En tant que partie de la Tâche ANC PEL-9601, l'OACI a établi la base d'un processus de planification de la formation à l'échelon régional. L'Organisation collaborera avec les Groupes régionaux de planification et de mise en oeuvre (PIRG) pour peaufiner le processus afin de s'assurer qu'il répond pleinement aux besoins des Etats d'une Région. Actuellement, le processus comporte quatre étapes fondamentales. A la première étape, les types de formation requise au niveau d'une Région serait identifiés en fonction des engagements pris par les Etats pour mettre en oeuvre les installations et services inscrits aux plans régionaux de navigation aérienne. Un organe auxiliaire approprié d'un PIRG serait créé et identifierait les besoins en formation en fonction du plan régional de navigation aérienne. Cette information serait alors communiquée à chaque Etat au niveau d'une Région au moyen du format type. A la deuxième étape, chaque Etat identifierait le nombre d'agents nécessitant une formation spécifique au moyen d'un questionnaire élaboré par l'OACI. Les besoins de formation identifiés lors de la première étape sont une illustration de l'ensemble de la formation requise au niveau de la Région. Ainsi, chaque Etat aurait à identifier ses propres besoins en formation en fonction du plan national de mise en oeuvre des systèmes existants et des futurs systèmes CNS/ATM.

2.2.4 Les Etats transmettraient alors leurs questionnaires dûment remplis au Bureau régional de l'OACI compétent. Les Bureaux régionaux de l'OACI compileraient les informations fournies par les Etats et feraient la synthèse des résultats. A la troisième étape du processus, l'organe auxiliaire du PIRG déterminerait le besoin de dispenser une formation régionale dans des domaines de pointe pour lesquels il serait difficile à l'Etat de justifier les coûts au plan national.

2.2.5 La création et l'implication d'un organe auxiliaire du PIRG pour aider à la planification de la formation à l'échelon régional serait conforme à la Conclusion 13/97 de la treizième réunion d'APIRG qui est ainsi libellée.

All est conclu qu'un organe approprié soit créé afin de faciliter la planification de la formation à l'échelon régional et sous-régional, notamment les ressources humaines.

2.2.6 A la dernière étape, un processus de consultation inter-Etats serait utilisé par un PIRG pour énoncer un plan de renforcement des capacités de formation à l'échelon régional au sein de certains centres de formation aéronautique.

2.3 Inclusion des Plans régionaux de formation au Plan régional de navigation aérienne

2.3.1 Depuis que la Tâche ANC N° PEL-9601 a été initiée, la question d'inclure les Plans régionaux de formation au Plan régional de navigation aérienne a fait l'objet d'un examen à plusieurs réunions de l'OACI. La Conférence mondiale sur la mise en oeuvre des systèmes CNS/ATM (Rio de Janeiro, 1998) est convenue que la méthode de planification des capacités régionales de formation devrait être améliorée pour répondre aux besoins présents et futurs en matière de formation. Elle a noté en outre qu'il existait au niveau des Régions de l'OACI des structures appropriées pour une telle coordination et planification. La Conférence est par ailleurs convenue qu'il faudrait examiner une approche aux systèmes axée sur la planification de la navigation aérienne au niveau régional dans laquelle la formation ferait partie intégrante de chaque plan.

La question de la planification de la formation à l'échelon régional a également été examinée lors de la troisième Conférence régionale Caraïbes/Amérique du Sud (CAR/SAM/3) tenue à Buenos Aires, (Argentine) en 1999. Cette réunion a recommandé notamment (Cf. Recommandation 15/5) que :

- Aa) Le GREPECAS (Groupe régional de planification et de mise en oeuvre des Caraïbes et de l'Amérique du Sud) examine les questions liées à la planification et à la formation des ressources humaines dans la mesure où il existe un lien avec la mise en oeuvre de tous les éléments du nouveau plan de navigation régional aérienne CAR/SAM, pour s'assurer que les capacités de perfectionnement de ressources humaines dans la Région sont en phase avec les plans de mise en oeuvre des installations et services;
- b) Les Etats des Régions CAR/SAM associent leurs spécialistes en matière de planification et de ressources humaines dans le domaine aéronautique aux activités du GREPECAS liées à la formation et à la planification des ressources humaines.

2.3.3 La troisième réunion régionale de navigation aérienne CAR/SAM/3/RAN a également examiné la partie introductive, Parties I et II du Plan de base de navigation aérienne et a ajouté une section au concept de planification de la formation à l'échelon régional au titre des Aspects généraux de planification. Le 8 décembre 1999, le Conseil de l'OACI (158/13) a approuvé les changements et le Plan de navigation aérienne de base des Régions Caraïbes et Amérique du Sud est devenu la première publication du PNA dotée d'une section de planification de la formation à l'échelle régionale. Même si il n'a pas encore été décidé d'inclure un "plan de formation" au Plan de navigation aérienne, la nouvelle section de formation du PNA offre un cadre de planification de la formation à l'échelon régional au niveau des Régions CAR/SAM.

3. TRAVAUX FUTURS ET CONCLUSIONS

3.1 Une expérimentation du Manuel de planification des ressources humaines et tout amendement requis seront achevés en 2003. La démarche et les procédures qui constituent la base d'un processus de planification à l'échelon régional ont été élaborées. Toutefois, le processus de planification de la formation à l'échelon régional gagnerait à être peaufiné par chaque PIRG pour s'assurer qu'il répond pleinement aux besoins de l'Etat concerné. Ce processus a débuté avec les régions CAR/SAM du fait que ces régions étaient les premières à inclure la planification à l'échelon régional à leur plan régional de navigation aérienne et à créer un Sous-groupe chargé de la formation et des ressources humaines pour s'atteler à cette tâche. Les procédures et les enseignements tirés lors de l'expérimentation serviront alors de base pour la mise en oeuvre dans d'autres régions, en tant que de besoin. Les résultats de l'expérimentation de la planification de la formation à l'échelle régionale seront communiqués à la Commission de navigation aérienne de l'OACI afin de déterminer s'il est fondé, techniquement, d'intégrer les plans de formation régionaux aux publications du PNA et étendre cette approche à d'autres régions de l'OACI.

3.2 La treizième réunion d'APIRG a souscrit à l'idée de créer un organisme approprié afin de faciliter la planification de la formation à l'échelon sous-régional et régional (Cf. par. 2.2.5). Si la quatorzième réunion d'APIRG décide que le moment n'est pas opportun de créer un organisme auxiliaire, il serait également indiqué que l'APIRG participe aux essais de planification de la formation au niveau régional visés ci-dessus. Les résultats des essais seraient améliorés grâce à la participation d'autres régions de l'OACI. Qui plus est, la confrontation d'expériences éventuels lors de la planification de la formation à l'échelon régional entre deux PIRG seraient un atout précieux pour peaufiner le processus de planification de la formation afin qu'elle puisse répondre aux besoins des Etats de par le monde.

4. SUITE A DONNER PAR LE GROUPE

4.1 Le Groupe APIRG est invité à :

1. noter qu'un séminaire régional sur la planification des ressources humaines sera organisé à Nairobi au quatrième trimestre 2003 : et
2. envisager d'étendre les essais de planification de la formation au niveau régional de façon à inclure les régions AFI.

- FIN -